



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025

3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
26 ET 27 JUIN 2025

N° 2025/E3/036

**Question orale déposée par M. Louis POZZO DI BORGO
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Couverture mobile sur les axes routiers

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse déploie des efforts considérables pour garantir un accès équitable au numérique à l'ensemble du territoire. À travers le contrat « Corsica Fibra » et une politique volontariste d'aménagement numérique, même les territoires les plus isolés bénéficient désormais de la fibre optique, réduisant significativement la fracture numérique dans nos villages.

Pourtant, dans le même temps, les défaillances du réseau de téléphonie mobile persistent, notamment sur les grands axes routiers structurants comme les RT 20, RT 10 ou RT 40. Ces coupures de réseau sont fréquentes et prolongées,

Cette situation n'est pas nouvelle. Dès 2018, une question orale soulignait l'impact de ces défaillances sur l'activité économique, la sécurité et l'égalité d'accès aux services. En 2019, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion appelant à une couverture complète du territoire en téléphonie mobile, dénonçant une couverture « calamiteuse » dans de nombreux secteurs.

Malgré ces alertes, trop de zones blanches ou grises subsistent à proximité des agglomérations et aussi dans les zones rurales. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par un réseau saturé en haute saison.

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil exécutif de Corse a-t-il récemment actualisé le diagnostic de la couverture mobile sur les principaux axes routiers de l'île, et envisage-t-il d'engager une démarche structurée auprès des opérateurs et de l'État pour pallier ces défaillances ?

Et surtout, à l'instar de la stratégie mise en œuvre pour le déploiement de la fibre optique, la Collectivité de Corse pourrait-elle proposer un calendrier de rattrapage concerté, fondé non sur les seules logiques de rentabilité des opérateurs, mais sur les besoins prioritaires en matière de sécurité, d'accès aux services et d'aménagement du territoire ?

Je vous remercie.